




Informations de base	
<b>2008/2017(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire  Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles  <b>Subject</b>  8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span> Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Transports, télécommunications et énergie	2861	2008-04-07
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Budget	GRYBAUSKAIT Dalia	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0015 	Résumé
28/02/2008	Vote en commission		Résumé
04/03/2008	Publication du projet de budget du Conseil	07259/2008	Résumé
04/03/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0058/2008	
10/03/2008	Débat en plénière	CRE link	
11/03/2008	Décision du Parlement	T6-0083/2008 T6-0084/2008	
11/03/2008	Résultat du vote au parlement		
11/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/04/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		
04/07/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2017(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/58476

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A6-0058/2008</a>	04/03/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T6-0083/2008</a>	11/03/2008	<a href="#">Résumé</a>
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		<a href="#">T6-0084/2008</a>	11/03/2008	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil		<a href="#">07259/2008</a>	04/03/2008	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2008)0015</a> 	18/01/2008	<a href="#">Résumé</a>

Acte final	
<a href="#">Budget 2008/0488</a> <a href="#">JO L 175 04.07.2008, p. 0001</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 11/03/2008 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté par 617 voix pour, 11 contre et 17 abstentions, une résolution qui prend acte de l'avant-projet de budget rectificatif n° 1/2008 proposé par la Commission et qui **modifie le projet de budget 1/2008 du Conseil** (voir aussi résumé parallèle sur le contenu de la modification budgétaire) afin de créer une ligne budgétaire spécifique pour les dépenses de gestion administrative de GALILEO (mais dotée d'un « p. m. ») et rétablir le montant initialement inscrit pour la ligne opérationnelle de GALILEO.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

La résolution rappelle également les principaux objectifs du projet de budget, à savoir :

- mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union pour un montant total de **162.387.985 EUR** pour venir en aide au Royaume-Uni touché par des intempéries en 2007 ;
- création de la structure budgétaire nécessaire à l'Agence exécutive pour la recherche et à l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche ;
- modification du tableau des effectifs de l'Agence FRONTEX ;
- création du poste 06 01 04 12 "Programme GALILEO – dépenses de gestion administrative ;
- création de l'article 27 01 11 "Dépenses exceptionnelles de crise" pour financer des dépenses exceptionnelles liées à des crises déclarées, ligne qui sera pourvue d'une mention "p.m.".

## Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 04/03/2008 - Projet de budget du Conseil

OBJETIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2008 (Section III – Commission)

CONTENU : le 18 janvier 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 1 au budget général 2008, qui comportait les éléments suivants:

1. intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant total de **162.387.985 EUR**, en faveur du Royaume-Uni, à la suite des inondations qui ont touché ce pays en juin et juillet 2007;
2. création de la ligne budgétaire 08 01 04 30 pour l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER), à laquelle est alloué un montant de 19.994.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement, et de la ligne budgétaire 08 01 04 31 pour l'Agence exécutive pour la recherche (AER), dotée d'un montant de 14.601.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement;
3. création de la ligne budgétaire 06 01 04 12 - Programme GALILEO - Dépenses pour la gestion administrative, à laquelle est alloué un montant de 2 Mios EUR crédits d'engagement et de paiement;
4. modification du tableau des effectifs de l'Agence FRONTEX, avec la création de 25 postes supplémentaires;
5. création de l'article 27 01 11 - Dépenses exceptionnelles en cas de crise, doté d'une mention "p.m.", pour permettre le financement de dépenses exceptionnelles liées à une crise déclarée.

Seule l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE a un effet net sur le budget 2008, dans la mesure où elle donne lieu à une hausse de 162.387.985 EUR des crédits à la fois d'engagement et de paiement qui doit être couverte par de nouveaux fonds. Les crédits relatifs aux points b) et c) sont entièrement couverts au moyen de transferts, tandis que les crédits supplémentaires nécessaires pour le point d) ont déjà été autorisés dans le budget 2008.

Lors du trilogue simplifié prévu au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur le financement du Fonds de solidarité de l'UE, un accord est intervenu sur la mobilisation du Fonds et sur le montant proposé par la Commission.

**Conclusion** : le 4 mars 2008, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2008 tel que proposé par la Commission dans son avant-projet de budget et tel qu'il figure à l'annexe technique du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 7259/08 ADD 1).

## Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 11/03/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Conformément à la résolution parallèle du 11 mars 2008 (voir résumé de la résolution), le Parlement européen a approuvé à la majorité qualifiée **un amendement budgétaire au projet de budget 1/2008 du Conseil** afin de rétablir le montant initialement inscrit pour la ligne opérationnelle de GALILEO.

Concrètement, le Parlement ajoute un « **p.m.** » au poste budgétaire 06 01 04 12 Programme GALILEO - Dépenses de gestion administrative (volume 4 (Section 3) – Commission) **en lieu et place des 2 Mios EUR** prévus dans l'avant-projet de la Commission et au projet de budget du Conseil.

Parallèlement, le Parlement réintroduit la même somme de 2 Mios EUR en engagements et en paiements à l'article budgétaire 06 02 10 (Programme GALILEO), ce qui porte le projet de budget 1/2008 à **890 Mios EUR** en crédits d'engagement et à **200 Mios EUR** en crédits de paiements (au lieu de respectivement 888 Mios EUR en engagements et 198 Mios EUR en paiements pour le projet de budget du Conseil).

Le Parlement justifie cette modification budgétaire comme suit : « la création de la ligne relative aux dépenses de gestion administrative peut être approuvée. Toutefois, le sort de la proposition législative n'est pas encore réglé. Dans ces conditions, il convient, pour l'instant, de ne pas augmenter les dépenses administratives au détriment des dépenses opérationnelles aussi longtemps que la structure de gestion (GSA, Commission, ESA) de GALILEO n'est pas sortie des limbes ».

## Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX,

# Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 09/04/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/488/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2008 de l'Union européenne.

Ce budget rectificatif couvre les éléments suivants :

- mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union pour un montant total de 162.387.985 EUR pour venir en aide au Royaume-Uni touché par des intempéries en 2007 ;
- création de la structure budgétaire nécessaire à l'Agence exécutive pour la recherche et à l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche ;
- modification du tableau des effectifs de l'Agence FRONTEX ;
- création de l'article 27 01 11 "Dépenses exceptionnelles de crise" pour financer des dépenses exceptionnelles liées à des crises déclarées (avec une mention "p.m.").

Le budget rectificatif inclut également la création d'une nouvelle ligne budgétaire « 06 01 04 12 - Programme GALILEO - Dépenses pour la gestion administrative ».

Sachant qu'en 1<sup>ère</sup> lecture du budget rectificatif, le Parlement a proposé un amendement budgétaire au projet de budget du Conseil visant à prévoir la **création d'une ligne budgétaire spécifique pour les dépenses de gestion administrative de GALILEO** (mais dotée d'un « p.m. » et non du montant prévu par le Conseil), une 2<sup>ème</sup> lecture du budget par le Conseil a été nécessaire le 7 avril 2008.

Le 9 avril 2008, le Conseil a informé par lettre le Parlement européen qu'il avait accepté la modification budgétaire et qu'un « p.m. » avait été prévu pour les dépenses de gestion de GALILEO.

## Budget rectificatif 1/2008: Fonds de solidarité de l'UE, structure budgétaire pour l'AER et l'AECER, tableau des effectifs FRONTEX, Programme Galileo, création de l'article pour les dépenses exceptionnelles

2008/2017(BUD) - 18/01/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2008.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 1 pour l'exercice 2008 comporte les éléments suivants:

- 1. intervention du Fonds de solidarité de l'UE**, pour un montant de **162,4 Mios EUR** en crédits d'engagement et de paiement, se rapportant à la violente tempête survenue au Royaume-Uni en juin et juillet 2007 : le budget total annuel disponible pour le Fonds de solidarité s'élève à 1 milliard EUR. En 2008, aucun montant de ressources n'a encore été affecté à des demandes antérieures. Après calcul et évaluations des aides demandées, la Commission estime que le montant de l'aide communautaire octroyée au titre du Fonds peut s'élever à hauteur de 162.387.985 EUR ;
- 2. création de la structure budgétaire nécessaire pour l'AER** (Agence exécutive pour la recherche) et **l'AECER** (Agence exécutive du Conseil européen de la recherche) : conformément à ses propositions relatives aux programmes-cadres de recherche, la Commission a annoncé son intention « d'externaliser, sous sa responsabilité, des activités qui génèrent un grand nombre de petites interventions, [...] ». C'est dans ce contexte que la Commission prévoit une série de nouvelles lignes budgétaires (sans effet sur le budget lui-même puisqu'aucun crédit supplémentaire n'est demandé dans le cadre de la création de ces deux nouvelles lignes budgétaires, les crédits étant déduits des lignes budgétaires correspondant aux dépenses d'appui des domaines politiques correspondants) ; les économies qui résulteront de la création de ces agences serviront à augmenter les crédits opérationnels des secteurs concernés par les programmes correspondants (à savoir en 2008, les crédits opérationnels des secteurs suivants: 02 04 01 01 - Recherche dans le domaine de l'espace ; 02 04 01 02 - Recherche dans le domaine de la sécurité ; 08 10 01 – Idées) ;
- 3. modification du tableau des effectifs de FRONTEX** (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) : pour 2008, l'autorité budgétaire a alloué un montant supplémentaire de 30 Mios EUR à FRONTEX (2,8 Mios EUR pour les dépenses administratives et 27,2 Mios EUR pour les dépenses opérationnelles). Cela représente une hausse de 79% par rapport à l'avant-projet de budget 2008 de la Commission. En conséquence, FRONTEX a élaboré un programme de travail révisé pour 2008. Le tableau des effectifs de 2008 passerait ainsi de 69 personnes à 94. Le personnel supplémentaire sera principalement affecté à des tâches opérationnelles (17 postes). Les modifications proposées ne nécessitent aucune dépense supplémentaire, étant donné que les crédits administratifs supplémentaires correspondants ont déjà été autorisés dans le budget 2008 ;
- 4. GALILEO** : création du poste budgétaire 06 01 04 12 (Dépenses pour la gestion administrative) comme le prévoit la proposition révisée COM (2007)0535 de la Commission (fiche de procédure [COD/2004/0156](#)). Cette ligne sera dotée de 2 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement (prélevés sur la ligne opérationnelle 06 02 10 Programme GALILEO) ;
- 5. Dépenses exceptionnelles en cas de crise** : création de l'article 27 01 11 pour permettre le financement de dépenses exceptionnelles liées à une crise déclarée : la Commission a mis en place un plan de continuité des opérations, destiné à garantir le bon fonctionnement de ses services en cas de perturbation majeure. En effet, des procédures ont été établies pour faciliter et accélérer les dépenses urgentes (et poursuivre la perception des ressources), dans le respect des dispositions du règlement financier et de ses modalités d'exécution. Cependant, en cas de dépenses liées à une crise déclarée, il se pourrait que la Commission doive financer d'urgence des dépenses exceptionnelles qui ne sont pas prévues dans son budget administratif normal. Il est par conséquent proposé de créer une ligne spéciale unique « 27 01 11 Dépenses exceptionnelles en cas de crise », dans la section 3 du budget, pour couvrir tous les types de dépenses administratives qui ne sont

pas autorisées ailleurs dans le budget. Comme le budget administratif de la Commission couvre déjà presque tous les types de dépenses qui pourraient être nécessaires pendant une crise, cette nouvelle ligne serait limitée aux dépenses (i) qui sont effectuées pendant la crise; (ii) qui ne peuvent pas être imputées sur d'autres lignes administratives existantes et (iii) dont la nature précise doit être communiquée à l'autorité budgétaire dès la fin de la crise. Étant donné que ces dépenses ont un caractère hypothétique, cette ligne sera dotée d'une mention «**p.m.**» (pour mémoire). Les montants qui se révéleraient éventuellement nécessaires seraient transférés sur cette ligne à partir du poste budgétaire du titre «Budget», ligne 27 01 02 19 «Autres dépenses de gestion Gestion non décentralisée».

**Conclusion** : seule l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE aura un effet net sur le budget (**162,4 Mios EUR**).